



DECISION D-2025-46
Marché de travaux d'équipements et matériels
scéniques pour l'auditorium du Pôle Culturel à
Potigny - Attribution

La Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°62/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Septième Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'arrêté n°2020-AG-12 du 16 juillet 2020 portant délégation de fonctions d'une partie des attributions du Président au 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise et plus particulièrement en matière de marchés publics ;
- Vu la délibération n°78/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu l'appel public à la concurrence lancé le 5 août 2025 ;
- Vu le rapport final d'analyse des offres ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre 2025 ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget Principal 2025 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure un marché public de travaux pour les équipements et matériels scéniques pour l'auditorium du Pôle Culturel à Potigny ainsi qu'il suit :

Lot n°	Entreprise	Montant € HT
1 – Equipements scéniques	3D MAUSSION	240 585,00 € (Base + PSE)
2 – Réseaux et matériels scéniques	AUVISYS	230 959,66 € (Base + PSE 1 + PSE 2)

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 17/10/2025

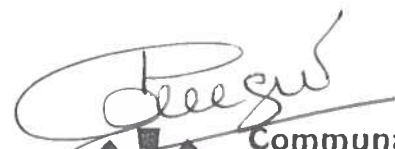
Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 20/10/2025

La Vice-présidente en charge des marchés publics,
Maryvonne GUIBOUT

Et de sa transmission en Préfecture le

20/10/2025


Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE